

## LE CONTRAT D'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE (CIVIS) :

### moins d'emploi à la sortie du Civis en 2009 et 2010

Mis en œuvre par le réseau des missions locales depuis avril 2005, le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) vise à accompagner les jeunes en difficulté vers l'emploi durable.

En 2010, 213 000 jeunes sont entrés dans ce dispositif (+13 % par rapport à 2009) alors que le nombre annuel d'entrées fluctuait entre 170 000 et 190 000 les années précédentes. En décembre 2010, 282 000 jeunes étaient accompagnés, soit 8 % de plus qu'en décembre 2009.

Depuis sa création, près de 800 000 jeunes sont sortis du dispositif. Parmi eux, 34 % sont sortis vers un « emploi durable » : CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand.

Dans l'ensemble, 48 % des jeunes passés en Civis sont sortis vers un emploi, durable ou non, ou vers une formation.

En 2009 et 2010, dans un contexte de forte augmentation du chômage, notamment des jeunes, les perspectives à la sortie du dispositif se sont dégradées : seuls 28 % des sortants de Civis ont accédé à un « emploi durable » contre 37 % en 2008 et 40 % en 2007.

Le Civis est un dispositif visant à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, en difficulté d'insertion professionnelle, vers « l'emploi durable » : CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand (encadré 1). Ce dispositif se décline en deux volets. D'une part, le Civis renforcé s'adresse aux jeunes sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale (niveau VI, V bis et V sans diplôme). D'autre part, le Civis de droit commun est ouvert aux jeunes ayant poursuivi une scolarité jusqu'à un niveau « Bac+2 » non validé : niveau V avec diplôme ou niveau IV. Les conseillers des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) mènent un accompagnement individualisé auprès des jeunes suivis.

#### Forte augmentation des entrées de jeunes en Civis en 2010

Créé en avril 2005, le Civis a véritablement démarré à l'automne 2005 (tableau 1). Après une progression soutenue en 2006, le rythme annuel d'entrées en Civis s'est infléchi en 2007 avant de repartir à la hausse sous l'effet de la crise. L'année 2010 a été marquée par un afflux sans précédent de jeunes dans le dispositif : 213 000, soit +13 % par rapport à 2009, alors que le nombre annuel d'entrées fluctuait

entre 170 000 et 190 000 auparavant. Le rythme mensuel des entrées est marqué par une forte saisonnalité avec, chaque année, des pics d'entrées entre septembre et novembre et des creux l'été (graphique 1).

Peu nombreuses en 2005 et 2006, années de montée en charge du dispositif, les sorties de Civis se sont nettement accrues ensuite. Elles ont été de l'ordre de 150 000 à 160 000 en 2007 et 2008, puis ont connu une forte progression en 2009, pour s'établir à 202 000 (+24 % par rapport à 2008), avant de diminuer légèrement en 2010 (195 500, soit -3 %). La forte augmentation des sorties en 2009 et 2010 par rapport aux années précédentes tient en partie à la diminution de la durée moyenne de suivi des jeunes en Civis : 54 % des jeunes entrés en 2006 et 2007 ont été accompagnés pendant plus d'un an alors que ce taux n'est plus que de 35 % pour les jeunes entrés en 2008 et de 32 % pour ceux de 2009. Cette baisse s'inscrit dans un contexte d'assouplissement des conditions de renouvellement du Civis qui facilitent les sorties, même provisoires, du dispositif (1).

Au total, entre avril 2005 et décembre 2010, un peu plus d'un million de jeunes ont bénéficié du dispositif. En décembre 2010, 282 000 jeunes étaient accompagnés en Civis au cours du mois (+8 % par rapport à 2009), soit le niveau le plus élevé en fin d'année depuis le début du dispositif.

## Des entrants un peu moins jeunes et plus qualifiés en 2009 et 2010

La forte hausse du nombre d'entrants en Civis en 2009 et 2010 s'est accompagnée d'une légère évolution des profils des bénéficiaires, en moyenne plus diplômés et plus âgés. Ainsi, la proportion de jeunes de niveau Bac+2 et plus, bien que modeste compte tenu du public visé par le dispositif (4,1 % des entrants), a plus que doublé

Tableau 1 • Jeunes en Civis entre 2005 et 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Jeunes entrés en Civis.....	121 600	186 200	172 800	178 700	187 700	213 000
Jeunes sortis du Civis .....	3 400	82 500	151 600	162 600	201 700	195 500
Jeunes en Civis au cours du mois de décembre.....	119 600	232 900	257 900	276 500	260 800	282 400

Champ : jeunes ayant signé un Civis dans l'année et jeunes en Civis au cours du mois de décembre de chaque année ; France entière.

par rapport aux années 2007-2008 (1,9 %). La part des jeunes commençant le Civis avec au moins un baccalauréat est passée de 19 % sur la période 2007-2008 à 21 % sur la période 2009-2010. Parallèlement, la part des mineurs entrant en Civis a baissé de 2 points : 13 % en 2007-2008 à 11 % en 2009-2010.

Parmi les 401 000 jeunes entrés en Civis en 2009 et 2010, 48 % ont signé un Civis renforcé, destiné aux jeunes les moins qualifiés (encadré 1 et tableau 2) : 11 % ont quitté l'école avant la 3<sup>e</sup> générale, 19 % n'ont pas dépassé la 3<sup>e</sup> ou la 1<sup>ère</sup> année de CAP-BEP et 18 % ont un niveau CAP-BEP sans être diplômé. Les autres (52 %) ont signé un Civis de droit commun : 21 % ont au moins un baccalauréat, 9 % ont un niveau baccalauréat sans diplôme et 22 % ont un CAP ou un BEP.

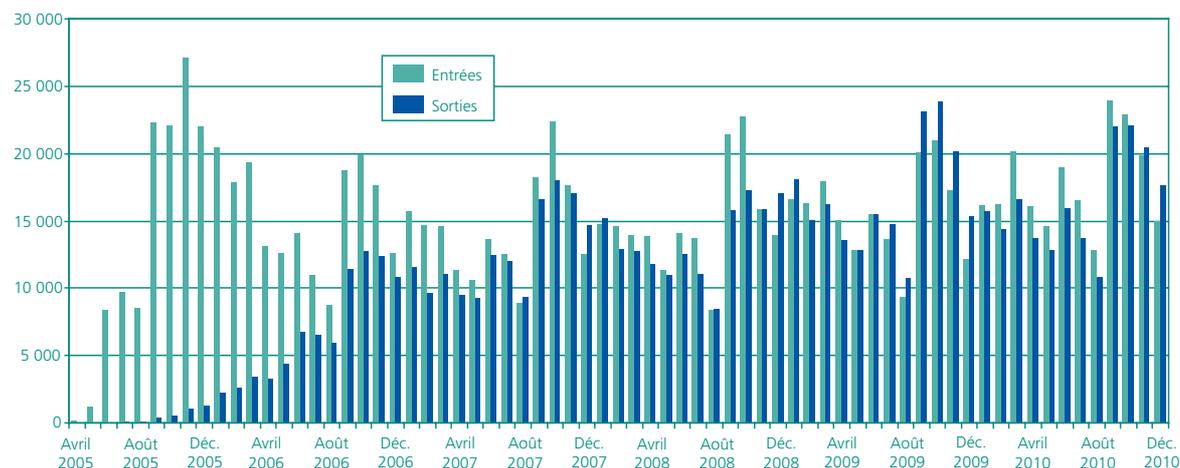
Les jeunes hommes sont moins qualifiés que les jeunes femmes : 57 % d'entre eux sont peu ou pas qualifiés (niveau VI, V bis et V sans diplôme), contre 40 % des jeunes femmes (tableau 2). En conséquence, les femmes sont largement majoritaires en Civis de droit commun (59 %) mais moins nombreuses que les hommes en Civis renforcé (44 %). Le Civis renforcé, ciblé sur les moins qualifiés, accueille aussi les publics les plus jeunes : un jeune sur cinq est mineur alors qu'ils ne sont que 3 % en contrat de droit commun.

17 % des jeunes entrés en Civis en 2009-2010 habitent en zone urbaine sensible (Zus) et 7 % en

Source : entrepôt national Parcours 3 (extraction août 2011) ; traitement Dares.

(1) Depuis le début de l'année 2009, les jeunes peuvent effectuer plusieurs périodes non successives en Civis jusqu'à épuisement de leurs droits. De ce fait, les conseillers sortent plus facilement les jeunes du dispositif, sachant qu'ils pourront les réintégrer si nécessaire. Les sorties prises en compte ici sont les sorties d'une durée supérieure à trois mois.

Graphique 1 • Entrées et sorties mensuelles du Civis



Champ : jeunes entrés en Civis avant le 31 décembre 2010 ; France entière.



Source : entrepôt national Parcours 3 (extraction août 2011) ; traitement Dares.

Tableau 2 • Caractéristiques des jeunes entrés en Civis en 2009 et 2010

En %

	Civis			Civis renforcé	Civis de droit commun
	Hommes	Femmes	Ensemble		
<b>Sexe</b>					
Homme.....	100	0	<b>48</b>	56	41
Femme.....	0	100	<b>52</b>	44	59
<b>Âge en début de Civis</b>					
16 ou 17 ans.....	13	10	<b>11</b>	20	3
18 à 21 ans.....	60	63	<b>62</b>	58	65
22 à 25 ans.....	27	27	<b>27</b>	22	32
<b>Niveau de formation initiale</b>					
Au moins Bac+2 (niveau I, II ou III).....	3	5	<b>4</b>	0	8
Baccalauréat (niveau IV avec diplôme).....	12	22	<b>17</b>	0	33
Niveau baccalauréat sans diplôme (niveau IV sans diplôme).....	7	10	<b>9</b>	0	17
CAP-BEP (niveau V avec diplôme).....	21	23	<b>22</b>	0	42
Niveau CAP-BEP sans diplôme, sortie de 2 <sup>es</sup> ou 1 <sup>ère</sup> (niveau V sans diplôme).....	21	15	<b>18</b>	37	0
Première année CAP-BEP, sortie de 3 <sup>e</sup> (niveau V bis).....	23	16	<b>19</b>	40	0
Sortie avant la 3 <sup>e</sup> générale (niveau VI).....	13	9	<b>11</b>	23	0
<b>Type d'hébergement</b>					
Chez les parents.....	61	49	<b>55</b>	55	55
Chez un autre membre de la famille.....	12	10	<b>11</b>	12	9
Logement autonome.....	16	30	<b>23</b>	20	26
Chez des amis.....	5	5	<b>5</b>	6	4
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôtel.....	3	3	<b>3</b>	4	3
Sans hébergement, en hébergement nomade, autres.....	3	3	<b>3</b>	3	3
<b>Situation familiale</b>					
Célibataire.....	94	85	<b>89</b>	89	89
Marié, Pacsé, vie maritale.....	6	14	<b>10</b>	10	11
Séparé, divorcé, veuf.....	0	1	<b>1</b>	1	0
<b>Enfants</b>					
Au moins un enfant à charge.....	3	11	<b>8</b>	10	6
<b>Nationalité</b>					
Française.....	94	93	<b>93</b>	90	96
Étranger Union européenne.....	1	1	<b>1</b>	1	1
Étranger hors Union européenne.....	5	6	<b>6</b>	9	3
<b>Zone d'habitation</b>					
Zone urbaine sensible (Zus).....	17	16	<b>17</b>	19	14
Zone de redynamisation rurale (ZRR).....	7	7	<b>7</b>	6	7
Hors Zus et ZRR.....	76	77	<b>76</b>	75	79
<b>Mobilité</b>					
Automobile personnelle.....	24	26	<b>25</b>	12	38
Motocyclette, mobylette ou scooter.....	13	4	<b>9</b>	11	6
Aucun moyen de transport motorisé individuel.....	63	70	<b>66</b>	77	56
Permis B.....	33	33	<b>33</b>	18	47

Champ : ensemble des jeunes ayant signé un Civis en 2009 et 2010 ; France entière.

Source : entrepôt national Parcours 3 (extraction août 2011) ; traitement Dares.

zone de redynamisation rurale (ZRR). Les jeunes issus de Zus sont dans l'ensemble moins qualifiés que les autres. Ils représentent ainsi 19 % des jeunes en Civis renforcé, contre 14 % en Civis de droit commun.

Moins d'un jeune sur quatre a un logement indépendant. Les autres habitent majoritairement chez leurs parents ou dans leur famille (66 %) ou chez des amis (5 %). 10 % des jeunes vivent en couple et 8 % ont un ou plusieurs enfants à charge. Ce sont alors essentiellement des jeunes femmes. Enfin, 34 % des jeunes possèdent un moyen de transport individuel motorisé (automobile, cyclomoteur ou moto) et seuls 33 % des jeunes ont le permis de conduire (permis B).

## Moins d'emplois à la sortie du Civis depuis 2009

Après la phase de montée en charge du dispositif en 2005 et 2006, les sorties vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats

aidés du secteur non marchand) se sont stabilisées autour de 60 000 depuis 2007 (soit un niveau moyen de 5 000 sorties par mois) (tableau 3 et graphique 2). En 2009 et 2010, dans un contexte marqué par une forte hausse des sorties globales de Civis, la part des sorties vers l'emploi durable a toutefois nettement diminué : elles ne concernent plus que 28 % de l'ensemble des sorties, contre 40 % environ les années précédentes. La forte augmentation du chômage des jeunes sur la période (2) a vraisemblablement pesé sur les possibilités d'insertion durable dans l'emploi des jeunes sortant de Civis [7].

La part des sorties vers l'emploi non durable et vers la formation a légèrement augmenté en 2009 et 2010 (passant, pour chaque type de sortie, de 7 % en 2008 à 8 % en 2010) (tableau 3). Au total, 43 % des jeunes sont sortis de Civis pour prendre un emploi ou débuter une formation en 2009 et 44 % en 2010, après plus de 50 % entre 2006 et 2008.

En moyenne, depuis le début du dispositif, 22 % des jeunes sont sortis vers l'emploi durable au

(2) Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans en France métropolitaine s'est élevé à 22,2 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2010, soit 5 points de plus qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

## LE CONTRAT D'INSERTION À LA VIE SOCIALE (CIVIS) : DES MOYENS IMPORTANTS AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

Le réseau des missions locales et PAIO a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Il dispose de 460 structures réparties sur tout le territoire français dans lesquelles les jeunes sont informés, conseillés et, au besoin, accompagnés afin de faciliter leur accès à l'emploi. Depuis avril 2005, ce réseau s'est vu confier la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement Civis (circulaire DGEFP du 19 mars 2005 [C1]). À cette occasion, 2 000 postes de référents supplémentaires ont été créés dans le réseau pour garantir aux jeunes sans qualification un accompagnement personnalisé et renforcé.

Le Civis a pour objectif principal l'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand). Il concerne les jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification ou de niveau bac+2 non validé. Chaque jeune a un conseiller référent unique qu'il rencontre régulièrement. Il existe des modalités spécifiques renforçant l'accompagnement pour les jeunes n'ayant pas atteint la dernière année de CAP ou de BEP (niveau VI et V bis) et, depuis le 15 juin 2006, pour les jeunes ayant atteint la dernière année de CAP ou de BEP sans obtenir le diplôme (niveau V sans diplôme). Pour les jeunes en accompagnement renforcé, la fréquence des entretiens est hebdomadaire les trois premiers mois, puis mensuelle. La durée du Civis de droit commun est de un an, renouvelable une fois. Celle du Civis renforcé est de un an, renouvelable autant de fois que nécessaire ou jusqu'au 26<sup>e</sup> anniversaire.

Des objectifs chiffrés sont donnés aux structures chaque année dans le cadre des Conventions Pluriannuelles par Objectifs (circulaire DGEFP du 19 janvier 2011) :

- en terme d'accès à l'emploi en sortie de Civis (50 % d'accès à l'emploi, 40 % d'accès à l'emploi durable) ;
- en terme de volume d'entrées (200 000 en 2010, par exemple) ;

avec des recommandations sur la mise en œuvre de l'accompagnement :

- pas de jeunes en Civis sans proposition pendant trois mois ;
- réduction des durées moyennes passées en Civis.

Tableau 3 • Sorties des jeunes en Civis

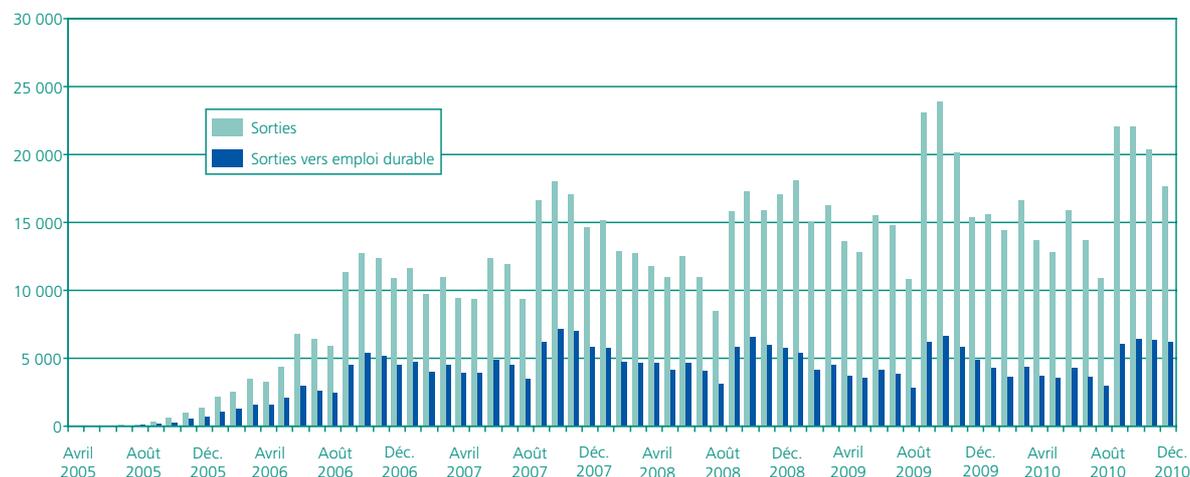
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
<b>Jeunes sortis du Civis</b> .....	<b>3 400</b>	<b>82 500</b>	<b>151 600</b>	<b>162 600</b>	<b>201 700</b>	<b>195 500</b>	<b>797 300</b>
dont : sorties vers l'emploi durable .....		35 000	60 200	60 000	55 900	55 400	
en % des sorties.....	nc	43	40	37	28	28	<b>34</b>
sorties vers l'emploi non durable.....		5 500	10 900	12 000	14 000	15 700	
en % des sorties.....	nc	7	7	7	7	8	<b>7</b>
sorties vers la formation .....		5 200	8 900	11 300	15 400	15 800	
en % des sorties.....	nc	6	6	7	8	8	<b>7</b>
<b>Taux de sortie vers l'emploi durable à 18 mois (pour les jeunes entrés au cours de l'année considérée*)</b> .....	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>nc</b>	<b>22</b>

Source : entrepôt national Parcours 3 (extraction août 2011) ; traitement Dares.

Champ : jeunes ayant signé un Civis dans l'année et jeunes en Civis au cours du mois de décembre de chaque année ; France entière.

\* Le taux de sortie à 18 mois vers l'emploi durable en 2005 est calculé sur la cohorte des jeunes entrés en Civis entre le 01 avril 2005 (date de début du dispositif) et le 31 décembre 2005. Pour chaque jeune de cette cohorte, on détermine sa situation 18 mois jour pour jour après son entrée. S'il est alors sorti du Civis, avec une sortie vers l'emploi durable, il est compté dans les sorties à 18 mois vers l'emploi durable. De même, le taux de sortie à 18 mois vers l'emploi durable en 2006 est calculé sur la cohorte des jeunes entrés en Civis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2006 et ainsi de suite jusqu'en 2009. Pour l'année 2010, le recul n'est pas suffisant pour calculer cet indicateur.

Graphique 2 • Sorties et sorties vers l'emploi durable mensuelles du Civis



Source : entrepôt national Parcours 3 (extraction août 2011) ; traitement Dares.

Champ : jeunes entrés en Civis avant le 31 décembre 2010 ; France entière.

cours des 18 mois qui ont suivi leur entrée en Cavis. Alors que cette proportion était de 24 % pour les entrants de 2006, elle n'est plus que de 20 % pour les jeunes entrés en 2008 ou en 2009, révélant là encore, les effets d'un contexte économique plus difficile (tableau 3).

## Diplôme et permis de conduire facilitent la sortie du Cavis vers l'emploi durable

Les chances de trouver un emploi durable dans les 18 mois qui suivent l'entrée en Cavis varient selon le profil des jeunes accueillis. Elles sont notamment supérieures pour les jeunes les mieux formés : 26 % des jeunes ayant au moins le baccalauréat (niveau IV diplômé ou plus) obtiennent un emploi durable en moins de 18 mois. Ce taux est de 21 % pour les jeunes ayant le niveau baccalauréat mais n'ayant pas obtenu leur diplôme (IV sans diplôme) mais est inférieur à 17 % pour les jeunes les moins qualifiés (niveau Vbis et VI). La détention d'un permis de conduire facilite également l'insertion professionnelle : 26 % des jeunes ayant le permis B sortent du Cavis vers l'emploi durable en moins de 18 mois, contre seulement 17 % de ceux qui ne l'ont pas (tableau 4).

Les jeunes hommes, bien que moins qualifiés en moyenne, sortent un peu plus souvent du Cavis vers l'emploi durable, en moins de 18 mois, que les jeunes femmes (21 % pour ceux entrés en 2009 contre 19 % pour les femmes). La sortie du dispositif vers l'emploi durable est également un peu moins fréquente pour les jeunes mineurs (19 %) (tableau 4).

Une partie des écarts constatés pourrait être liée à des différences de profil au sein des sous-populations de jeunes. Ainsi, il est possible que les plus fortes difficultés d'insertion des jeunes mineurs tiennent moins à leur âge qu'au fait qu'ils ont fréquemment un niveau de formation moins élevé. Pour mieux isoler l'impact spécifique de chacune des caractéristiques des jeunes, il est nécessaire de calculer des probabilités de sortie vers l'emploi durable, à autres caractéristiques socio-démographiques identiques (« toutes choses égales par ailleurs ») (tableau 4, colonne 2). L'impact positif du niveau de formation, de la détention du permis de conduire et du fait d'être

Tableau 4 • **Sorties vers l'emploi durable à 18 mois des jeunes entrés en Cavis en 2009, selon les caractéristiques** En %

	Taux de sortie vers l'emploi durable à 18 mois	Effet des caractéristiques individuelles « toutes choses égales par ailleurs » (en points)
<b>Sexe</b> .....		
Homme.....	21	+ 2,3 ***
Femme.....	19	Réf.
<b>Âge en début de Cavis</b>		
16 ou 17 ans.....	19	+4,3 ***
18 à 21 ans.....	20	Réf.
22 à 25 ans.....	21	+0,5 *
<b>Niveau de formation initiale</b>		
Au moins baccalauréat (niveau IV avec diplôme).....	26	+ 1,9 ***
Niveau baccalauréat sans diplôme (niveau IV sans diplôme).....	21	- 1,5 ***
CAP-BEP (niveau V avec diplôme).....	22	Réf.
Niveau CAP-BEP sans diplôme, sortie de 2 <sup>es</sup> ou 1 <sup>er</sup> (niveau V sans diplôme).....	17	- 4,1 ***
Première année CAP-BEP, sortie de 3 <sup>e</sup> (niveau V bis).....	16	- 6,0 ***
Sortie avant la 3 <sup>e</sup> générale (niveau VI).....	14	- 7,2 ***
<b>Permis</b>		
Permis B.....	26	+ 2,6 ***
Pas de permis B.....	17	Réf.
<b>Mobilité</b>		
Pas de véhicule personnel.....	17	Réf.
Automobile.....	27	+ 5,1 ***
Cyclomoteur ou motocyclette.....	22	+ 4,6 ***
<b>Zone d'habitation</b>		
Ni commune rurale, ni Zus.....	20	Réf.
Zus.....	16	- 2,9 ***
Commune rurale.....	23	+ 0,5 *
<b>Enfant à charge</b>		
Aucun.....	21	Réf.
Au moins un.....	14	- 5,0 ***
<b>Hébergement</b>		
Parents, famille.....	20	Réf.
Logement indépendant.....	21	+ 1,9 ***
Autre.....	18	ns

Modalité statistiquement significative au seuil de 1 % (\*\*\*), de 1 % (\*\*), de 5 % (\*) ou non significative (ns).

Lecture de la colonne 2 : l'individu de référence (jeune femme ayant entre 18 et 21 ans au début de son Cavis, de niveau V avec diplôme, n'ayant pas le permis B, n'ayant pas de véhicule personnel, n'habitant ni en Zus ni dans une commune rurale, n'ayant pas d'enfant à charge et étant hébergé chez ses parents ou un autre membre de sa famille) a une probabilité de 18,4 % d'accéder à un emploi durable à la sortie du Cavis dans les 18 mois qui suivent son entrée. Une jeune femme ne se distinguant de l'individu de référence que par le fait d'avoir le permis B a une probabilité de sortie du Cavis à 18 mois vers l'emploi durable de 2,6 points supérieure (soit 21,0 %).

Champ : jeunes ayant signé un Cavis en 2009 ; France entière.

Source : entrepôt national Parcours 3 (extraction août 2011) ; traitement Dares.

un homme sur les chances de sortie vers l'emploi durable est confirmé lorsque l'on contrôle des autres différences de caractéristiques. « Toutes choses égales par ailleurs », les jeunes hommes sortent plus souvent du Cavis vers l'emploi durable que les jeunes femmes. C'est également le cas

Encadré 2

### L'APPLICATION PARCOURS 3 : DES DONNÉES SUR LES JEUNES ACCOMPAGNÉS

L'application Parcours 3 est utilisée pour la saisie des dossiers des jeunes par l'ensemble des conseillers des missions locales et PAIO. Elle permet de décrire précisément les caractéristiques individuelles des jeunes, les situations professionnelles qu'ils occupent, les démarches effectives au sein de la structure ou auprès de partenaires, les services auxquels ils accèdent...

Pour s'assurer de la qualité des données, des contrôles de cohérence et une charte de saisie ont été conçus pour corriger et homogénéiser les comportements de saisie sur l'ensemble du territoire.

des jeunes de niveau IV diplômé ou plus et, dans une moindre mesure, des jeunes de niveau V diplômés. Si le permis de conduire augmente les chances de sortie vers l'emploi durable, la détention d'un véhicule personnel (automobile ou deux roues) est également un atout.

En revanche, à diplôme égal, le fait d'être mineur n'apparaît plus comme un handicap, contrairement à ce qu'on observe tous diplômés confondus. À autres caractéristiques données, les chances de sortie vers l'emploi durable à 18 mois

s'accroissent de 4,3 points pour un mineur par rapport à un jeune de 18 à 21 ans.

La situation personnelle influe également sur l'accès à l'emploi. Le fait d'avoir un logement indépendant augmente la probabilité de sortie vers l'emploi durable en moins de 18 mois. À l'inverse, le fait d'avoir un enfant à charge la réduit. « Toutes choses égales par ailleurs », les chances d'accès à l'emploi durable sont plus faibles pour les jeunes résidant en Zus.

Lionel BONNEVIALLE (Dares).

### Pour en savoir plus

- [1] Bonneville L. (2008), « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) : la moitié des jeunes occupe un emploi à la sortie du dispositif », *Premières Synthèses* n° 02-2, Dares, janvier.
- [2] Bonneville L. (2008), « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) : la moitié des jeunes sur la voie de l'insertion professionnelle après 18 mois », *Premières Synthèses* n° 29-3, Dares, juillet.
- [3] Bonneville L. (2009), « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) : 720 000 jeunes bénéficiaires en quatre ans », *Premières Synthèses* n° 50-3, Dares, décembre.
- [4] Minni C., Omalek L., Pommier P. (2010), « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2009 », *Dares Analyses* n° 072, octobre.
- [5] Goarant C., Minni C., Pasquereau A., Remy V., Tovar M.-L., Debauche E., Thélot H. (2010), « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2009 », *Dares Analyses* n° 050, juillet.
- [6] Bonneville L. (2011), « L'activité des missions locales et PAIO en 2009 : forte hausse des premiers accueils sous l'effet de la crise », *Dares Analyses* n° 026, mars.
- [7] Minni C., Pommier P. (2011), « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2010 », *Dares Analyses* n° 039, mai.
- [8] Minni C., Fontaine M., Pons S., Rémy V., Argouarc'h J., Rey M. (2011), « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2010 », *Dares Analyses* n° 065, août.
- [10] Bonneville L. (2012), « L'activité des missions locales et PAIO en 2010 : les premiers accueils se maintiennent à un niveau élevé », *Dares Analyses* n° 007, janvier.

### Circulaires

- [C1] Circulaire DGEFP n° 2005-09 du 19 mars 2005, relative à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
- [C2] Circulaire DGEFP n° 2011-03 du 19 janvier 2011, relative à la mise en œuvre des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, dans le cadre du programme 102 de la mission budgétaire Travail et emploi.